

Procès-verbal de séance
Séance du 8 Juillet 2022

L'an 2022 et le 8 juillet à 21 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de ALBARO Michel, Maire.

Présents : Madame LENORMAND Hélène, MM : ALBARO Michel, BREMARD Frédéric, DE LOBKOWICZ Wenceslas, GIRARD Didier, MICHEL Vincent, NEDELEC Olivier, TROGNON Luc

Absent(s) : Mmes BOURDEL Christine, BERCHOT Arlette, GUILLON Monika, HENRION Valérie, DEPOILLY Mélanie, GOARIN Elisabeth, M. PELLETIER Stéphane

Pouvoir : Madame LENORMAND Hélène a reçu un pouvoir de madame GUILLON Monika.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 08
- Pouvoir : 1 (Mme GUILLON Monika a donné pouvoir à Mme LENORMAND Hélène.
- Votants : 09 (à l'exception de la délibération n°1 où monsieur GIRARD Didier n'a pas pris part au vote)

Date de la convocation : 04/07/2022

Date d'affichage : 04/07/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme LENORMAND Hélène

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

D_2022_07_01 – Budget 2022-validation des subventions aux associations

D_2022_02_02 – Tarifs de locations de la salle des fêtes

D_2022_03_03 – Modification de durée hebdomadaire de service-poste P11

D_2022_03_04– Autorisation au Maire de signer la convention de mise à disposition du personnel de mairie vers le CCAS

D_2022_04_05–Autorisation au Maire de signer la convention avec le syndicat gymnase de Saint André

D_2022_04_06– Demande d'occupation de la terrasse pour la pâtisserie

Point annulé en début de séance : point 4 : tarif cantine adulte (explications dans le corps du compte rendu ci-dessous)

Budget 2022-validation des subventions aux associations

Réf: D 2022 07 01

Rapporteur : GIRARD Didier :

Monsieur Girard Didier expose aux membres du Conseil que les subventions n'ont pas augmenté depuis plusieurs années aussi il propose qu'elles soient relevées pour l'ensemble des associations.

Considérant la délibération 2022_03_14 en date du 08/04/2022 ;

Considérant la délibération 2022_04_04 en date du 03/06/2022 ;

Monsieur GIRARD Didier étant trésorier d'une des associations, il n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la répartition des subventions détaillées en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (pour : 08 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 12/07/2022

Et publication ou notification du : 12/07/2022

Tarifs de locations de la salle des fêtes

Réf : D 2022 07 02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les charges d'entretien de la salle des fêtes augmentent et que de ce fait il convient d'augmenter les tarifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** les tarifs de location de la salle des fêtes, à compter de ce jour, comme suit :

- 1 jour : 240 € pour les habitants de Breuilpont,
- 1 weekend : 310 € pour les habitants de Breuilpont,
- 1 jour : 340 € pour les habitants hors commune,
- 1 weekend : 410 € pour les habitants hors commune,
- La participation annuelle de Country : 270 €,
- 1 jour : 170 € pour les associations hors commune,
- 1 weekend : 210 € pour les associations hors commune,
- 1/2 journée : 90 €

A l'unanimité (pour : 09 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 12/07/2022

Et publication ou notification du : 12/07/2022

Modification de durée hebdomadaire de service-poste P11

Réf : D 2022 07 03

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'agent du poste 11 est actuellement à 33h/hebdomadaire pour la Mairie et 2h pour le CCAS (agent P1). Afin d'harmoniser les cotisations, il est préférable de faire basculer l'agent à temps complet pour la Mairie et de mettre en place une convention de mise à disposition de personnel de la Mairie vers le CCAS.

Le poste P11 est de 33h pour la mairie et le poste P1 du CCAS est de 2h.

Monsieur le Maire propose de passer le poste P11 à 35h et de supprimer le poste P1 du CCAS

pour une mise à disposition du personnel de 3h au CCAS

Considérant l'exposé de M. ALBARO sur l'agent d'accueil du CCAS,

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26/01/1984, la durée du temps de travail de l'agent sera de :

- **Emploi d'adjoint administratif territorial** - actuellement à 33h, sera porté à 35h à compter du 01/09/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** cette modification de durée hebdomadaire qui prendra donc effet à compter du 01/09/2022.

A l'unanimité (pour : 09 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 12/07/2022

Et publication ou notification du : 12/07/2022

Autorisation au Maire de signer la convention de mise à disposition du personnel de mairie vers le CCAS

Réf : D 2022 07 04

Considérant l'exposé de M. ALBARO sur l'agent d'accueil du CCAS et l'augmentation des besoins au CCAS

M. ALBARO propose aux membres du conseil municipal, de mettre en place une convention de mise à disposition du personnel P11 de la mairie pour 3 heures hebdomadaire au CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel qui prendra effet le 1^{er} septembre.

A l'unanimité (pour : 09 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 12/07/2022

Et publication ou notification du : 12/07/2022

Autorisation au Maire de signer la convention avec le syndicat gymnase de Saint André

Réf : D 2022 07 05

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de frais de fonctionnement avec le Syndicat de gestion et construction du gymnase de St André de l'Eure pour 2021/2022.

A l'unanimité (pour : 09 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 12/07/2022

Et publication ou notification du : 12/07/2022

Demande d'occupation de la terrasse pour la pâtisserie

Réf : D 2022 07 06

Considérant la demande présentée par Mme FENAILLON afin d'occuper la terrasse pour son commerce,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** l'occupation de la terrasse devant le commerce situé 1 rue Alfred de Vigny pour une durée d'un an à compter du 09/07/2022, à titre gracieux.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à renouveler chaque année cette autorisation, à la demande de l'intéressé, dans les mêmes conditions.

A l'unanimité (pour : 09 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 12/07/2022

Et publication ou notification du : 12/07/2022

Questions orales et tour de table

- **M. ALBARO** informe le conseil que :

- Il y a eu un audit de tous les ponts de Breuilpont hors département d'une longueur minimale d'1.80 mètres minimum soit, le pont d'Arcole, le pont de l'île aux communes, les deux Ponts des pierres, deux ponts à la Planchette et le pont « de la pièce aux serpents » soit sept ponts au total. La Mairie a reçu un premier audit pour le pont de l'île aux communes demandant qu'il soit fait un arrêté interdisant la circulation au plus de 3.5 tonnes.

- **M. ALBARO** informe le conseil que :

- La Mairie de Pacy sur Eure a ouvert une maison France Service en lieu et place de l'ancienne Mairie de Saint Aquilain.

- **Question posée par M. TROGNON :**

- est-il envisagé une remise en état du pont de l'île aux communes audité ?

- Réponse de M. ALBARO : Oui. Le secrétariat de Mairie va demander des devis et nous déposerons des demandes de subventions pour ce projet de rénovation.

Séance levée à : 23:40

Elus	Fonction	Emargement
ALBARO Michel	Maire	
BERCHOT Arlette	Conseiller	Absent
BOURDEL Christine	Conseiller	Absent
BREMARD Frédéric	Adjoint	
DE LOBKOWICZ Wenceslas	Conseiller	
DEPOILLY Mélanie	Conseiller	Absent
GIRARD Didier	Adjoint	
GOARIN Elisabeth	Conseiller	Absent
GUILLON Monika	Conseiller	Excusé (Procuration à LENORMAND Héléne)
HENRION Valérie	Conseiller	Absent
LENORMAND Héléne	Adjoint	
MICHEL Vincent	Conseiller	
NEDELEC Olivier	Conseiller	
PELLETIER Stéphane	Conseiller	Absent
TROGNON Luc	Conseiller	